

**REGLEMENT CHALLENGE DEPARTEMENTAL**  
**« INDIVIDUELS » DE TENNIS DU GERS 2021**  
**Valable jusqu'au 31 Août 2021**  
**CATEGORIE JEUNES**

- Article 1 :** Cette compétition s'adresse aux licenciés dans le Gers participant à ce Challenge.
- Article 2 :** Pour chaque tournoi, le décompte des points est le suivant :  
Vainqueur 8 points  
Finaliste 5 points  
1/2 Finaliste 3 points  
1/4 Finaliste 2 points  
Participation 2 points (à tous les joueurs)
- Article 3 :** A l'issue de ces tournois seront récompensés :  
⇒ 3, 12/14 filles  
⇒ 3, 12/14 ans garçons
- Article 4 :** Un joueur régulièrement engagé et déclarant WO au premier tour ne marque pas de point.
- Article 5 :** Un finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 4. Un 1/2 finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 6.
- Article 6 :** Afin de pouvoir effectuer un classement il est important d'avoir des tableaux, à partir des 1/4 de finales, il ne pourra pas être attribué de points de classement pour les matchs de poule.
- Article 7 :** Un joueur entrant directement en 1/4 - 1/2 finales - finale, mais perdant immédiatement, marque que les points de participation (2 points).
- Article 8 :** En cas de vainqueur défaillant, le joueur requalifié marque que les points acquis lors de la 1<sup>ère</sup> élimination.
- Article 9 :** Pour être classé un (e) joueur (se) doit participer à au moins **3 épreuves du circuit** de la même catégorie, mais si toutefois on n'arrive pas à avoir les 3 premiers on pourra repêcher jusqu'à la 5<sup>ème</sup> place. De même un joueur ne pourra être récompensé que pour une seule catégorie. Si le joueur (se) est classé 1<sup>er</sup> au classement de 2 tableaux, il sera récompensé dans le tableau où il a participé au plus grand nombre de tournois, de même un joueur classé dans 2 catégories différentes, le classement le plus avantageux pour le joueur sera retenu.
- Article 10 :** Les droits d'engagement dans les tableaux jeunes ne devront pas être supérieurs à la moitié des droits d'engagement pour les tableaux adultes.
- Article 11 :** Les joueurs devront signaler au secrétariat du Comité de Tennis du GERS les erreurs éventuelles et ce, dans les 5 jours qui suivent la parution des classements intermédiaires.
- Article 12 :** A l'issue des tournois du "**Challenge 2021**" un classement sera établi pour chaque catégorie (3 joueurs qualifiés par catégorie).  
En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs joueurs, c'est le joueur qui a participé au plus grand nombre d'épreuves qui aura gagné.  
S'il y a toujours égalité le prix sera partagé entre les 2 joueurs ou joueuses.
- Article 14 :** Les lauréats du "**Challenge 2021**" seront récompensés par des bons d'achats.